

SEANCE A HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 JUIN 2020

L'an deux mille dix-vingt **Le Dix Juin** à quatorze heures trente
Le conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe - Maire –

Présents : BONDIL Claude - ARNOUX Chantal – CLERC Alain - MARIN
Caroline - ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie – FAUCON
Jean-Paul - LAGARDE Gérard – DUMAY Chantal - REIGNIER
Jean-Luc – FAGET Solange – BONDIL Jean-Philippe - PERNIN
Valérie – VALIER Karine – LOYER Bernard – ESCUDIER
Jacqueline – DUBOIS Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente

Excusée : GIORDANENGO Isabel

A quatorze heures et trente minutes, Monsieur Christophe BIANCHI déclare que la séance est ouverte.

Etant donné le contexte sanitaire actuel et l'impossibilité d'accueillir le public dans la salle du Conseil Municipal sans risquer un manquement à la règle de la distanciation sociale, Monsieur le Maire propose d'appliquer l'article L.2121-28 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« (...) sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos »

Monsieur DUBOIS demande des explications sur le huis clos et sur le fait de maintenir la séance dans le salon Mirabeau. Monsieur le Maire indique que la salle du conseil est plus solennelle et surtout qu'au vu des délibérations sur les nominations et représentations, il est plus facile d'être dans cette salle.

Suite à cet échange, les conseillers municipaux ont décidé, **à la majorité, 3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour**, que la séance du conseil municipal se tiendrait à huis clos. Il a donc été procédé à la fermeture des portes de la salle.

Par la suite, les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL MUNICIPAL.

Mme MARIN Caroline est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 27 Mai 2020, ont tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces documents et à signer le registre des délibérations.

Observations formulées par les élus « Ensemble pour Riez » sur le procès-verbal de la séance précédente :

« Refus de signature des élus « Ensemble pour Riez », en raison de l'absence dans le compte-rendu de l'intervention de Monsieur DUBOIS en séance, rappelant avoir en vain demandé par mail et courrier l'adjonction de deux points à l'ordre du jour »

Le procès-verbal est approuvé, **à la majorité**, des membres de l'Assemblée Municipale.

Avant que Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour, Monsieur Christophe DUBOIS soulève trois questions :

- Il indique que dans les communes de plus de 1 000 habitants, il est obligatoire de prendre un règlement interne. Dans ce cadre, quel modèle sera utilisé pour le règlement intérieur du Conseil Municipal ? Peuvent-ils participer à sa rédaction ? Quelle date est prévue pour la mise en place de celui-ci ?

Monsieur le Maire indique que le règlement sera pris dans un délai ne dépassant pas 6 mois comme le prévoit les textes en vigueur.

- Les questions orales peuvent elles être transmises à Monsieur le Maire 48 heures avant le Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire indique que la réglementation des questions orales sera abordée dans le règlement intérieur.

- Les élus « Ensemble pour Riez » peuvent-ils avoir une page dédiée sur le site internet de la commune et dans le journal municipal ?

Monsieur le Maire indique que ces questions seront également abordées dans le règlement intérieur.

Monsieur Christophe DUBOIS indique également qu'il va soumettre à Monsieur le Maire pour le prochain Conseil municipal une demande d'échange sur la politique générale de la Commune en application de l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique qu'il lui fera un retour sur cette demande.

Suite à cette intervention, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

ORDRE DU JOUR

- Délégations consenties au Maire
- Indemnités élus municipaux
- Elections des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS
- Délégations à divers organismes
- Election correspondants
- Désignation représentant au Conseil d'administration du Collège Maxime Javelly
- Désignation de Commissions Municipales permanentes
- Désignation de Commissions extra-municipales

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Séance du 10 Juin 2020

N° 03-2020/03 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL que les dispositions du Code général des collectivités territoriales - Article L.2122-22 - permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

0 Contre, 3 Abstentions et 15 Pour,

DECIDE de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % pour les marchés publics de fourniture ou de service et à 15 % pour les marchés publics de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- 12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les zones concernées.
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions), et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sans fixation de limite;
- 16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000,00€ par année civile ;
- 18° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 19° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions étant précisé que la délégation susvisé est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quel que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires;
- 20° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

Visa Préfectoral : 12/06/2020
Affichage Mairie : 12/06/2020
Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N°04-2020/03 INDEMNITES ELUS MUNICIPAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Entendu cet exposé,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre, 3 Abstentions et 15 Pour,**

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice maximal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 43 %
- 1^{er} Adjoint : 14 %
- 2^{ème} Adjoint : 14 %
- 3^{ème} Adjoint : 14 %
- 4^{ème} Adjoint : 14 %
- 5^{ème} Adjoint : 14 %
- Conseillers municipaux : 6 % dont l'indemnité sera versée une fois l'an et répartie sur l'ensemble des conseillers.

DECIDE de fixer la majoration d'indemnité de fonction des maires et des adjoints résultant de l'application de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales à 15 % au titre de commune chef-lieu du canton

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

Monsieur Christophe DUBOIS indique que les élus « Ensemble pour Riez » renonce à leurs indemnités de conseillers municipaux.

Par la suite, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'appliquer, à l'ensemble des délibérations qui vont suivre, l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »

Les conseillers municipaux ont voté, **à l'unanimité**, afin de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour l'ensemble des délibérations qui vont suivre.

Séance du 10 Juin 2020

**N° 05-2020/03 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité suite au renouvellement du Conseil Municipal de désigner les délégués du Conseil qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

En application de l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) **ne peut être inférieur à 8 et ne peut être supérieur à 16**. De plus, il doit être **pair** puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le **Maire qui est président de droit** du CCAS. Il propose au CONSEIL MUNICIPAL de fixer à **DIX** le nombre des membres.

En outre, il précise que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE, à l'unanimité, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à **DIX**

PROCEDE à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Candidatures proposées pour le CCAS :

- *Liste de Madame Chantal ARNOUX comprenant ARNOUX Chantal, DUMAY Chantal, GIORDANENGO Isabel, MOSSO Anne-Marie et FAGET Solange*
- *Liste de Monsieur DUBOIS Christophe comprenant DUBOIS Christophe, ESCUDIER Jacqueline et LOYER Bernard.*

Etant donné que l'élection des élus au CCAS est un scrutin liste, la liste de Monsieur DUBOIS étant incomplète, celle-ci ne peut se présenter à cette élection.

Il est procédé à l'élection.

Ont été élus, **à la majorité, 3 Contre - 0 Abstention - 15 Pour**, membres du conseil d'administration :

ARNOUX Chantal – DUMAY Chantal – GIORDANENGO Isabel – MOSSO Anne-Marie – FAGET Solange

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N°06-2020/03 DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, à la suite du renouvellement du conseil municipal, d'élire les délégués qui siégeront au Syndicat Mixte des Villages et Cités de caractère auquel la Commune adhère.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte des Villages et Cités de caractère,

Candidatures proposées pour siéger au Syndicat Mixte des Villages et Cités de caractère :

Candidats au poste de délégué titulaire (1 poste à pourvoir) :

M. ARNAUD Claude recueille 15 voix

Mme ESCUDIER Jacqueline recueille 3 voix

Candidats au poste de délégué suppléant (1 poste à pourvoir) :

Mme GIORDANENGO Isabel recueille 15 voix

Mme ESCUDIER Jacqueline recueille 3 voix

Candidats au poste de délégué expert (1 poste à pourvoir) :

Mme PERNIN Valérie recueille 15 voix

Mme ESCUDIER Jacqueline recueille 3 voix

Ont été élus, à la majorité,

3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,

DELEGUE TITULAIRE : *ARNAUD Claude*

DELEGUE SUPPLEANT : *GIORDANENGO Isabel*

EXPERT : *PERNIN Valérie*

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 07-2020/03 DELEGUE AU SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, à la suite du renouvellement du conseil municipal, d'élire les délégués qui siègeront au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence, sis à Digne-les-Bains, auquel la commune adhère.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège de Riez.

Les communes doivent désigner leurs représentants selon les modalités suivantes :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**
- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

Ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de Riez et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du SDE 04.**

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence

Candidatures proposées pour siéger au Syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence :

Candidats au poste de délégués titulaires (3 postes à pourvoir) :

M.BIANCHI Christophe recueille 15 voix

Mme VALIER Karine recueille 15 voix

M.BONDIL Jean-Philippe recueille 15 voix

M.LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats au poste de délégués suppléants (2 postes à pourvoir) :

Mme PERNIN Valérie recueille 15 voix

M.LAGARDE Gérard recueille 15 voix

M.LOYER Bernard recueille 3 voix

**Ont été élus, à la majorité,
3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,**

DELEGUES TITULAIRES : ***BIANCHI Christophe
VALIER Karine
BONDIL Jean-Philippe***

Séance du 10 Juin 2020

DELEGUES SUPPLEANTS : ***PERNIN Valérie***
LAGARDE Gérard

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent
et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020
Affichage Mairie : 12/06/2020
Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 08-2020/03 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, à la suite du renouvellement du conseil municipal, d'élire les délégués qui siégeront au Syndicat Intercommunal de la Fourrière de Vallongues auquel la Commune adhère.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL,
PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de la Fourrière de Vallongues

Candidats proposés pour siéger au sein du Syndicat intercommunal de la Fourrière de Vallongues :

Candidats au poste de titulaires (2 postes à pourvoir) :

M.ARNAUD Claude recueille 15 voix

Mme DUMAY Chantal recueille 15 voix

M.DUBOIS Christophe recueille 3 voix

Ont été élus, à la majorité,

3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,

DELEGUES TITULAIRES : *ARNAUD Claude*
DUMAY Chantal

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 09-2020/03 DELEGUES AU SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE VALENSOLE

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, d'élire les délégués qui siègeront au Comité Syndical du SIVOM pour l'Alimentation en Eau du Plateau de Valensole, auquel la Commune adhère.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Comité Syndical du SIVOM pour l'Alimentation en Eau du Plateau de Valensole

Candidats proposés au sein du SIVOM d'alimentation en eau du plateau de Valensole :

Candidats au poste de titulaire (1 poste à pourvoir) :

M.BONDIL Claude recueille 15 voix

Mme ESCUDIER Jacqueline recueille 3 voix

Candidats au poste de suppléant (1 poste à pourvoir) :

M.BONDIL Jean-Philippe recueille 15 voix

Mme ESCUDIER Jacqueline recueille 3 voix

Ont été élus, à la majorité,

3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,

DELEGUE TITULAIRE : ***BONDIL Claude***

DELEGUE SUPPLEANT : ***BONDIL Jean-Philippe***

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 10-2020/03 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, d'élire les délégués qui siègeront au Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Verdon selon le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts et l'article L.2121-21, et les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon, et notamment son article 8-2,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de désigner, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat, **1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants** (exerçant leur suppléance par ordre de désignation) pour siéger dans chacune des formations gouvernant les objets pour lesquels la commune a adhéré. Ces délégués seront donc les mêmes pour toutes les formations.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une désignation, il est voté au scrutin secret.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Candidats proposés au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon :

Candidats au poste de titulaire (1 poste à pourvoir) :

M.BIANCHI Christophe recueille 15 voix

M.LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats au poste de suppléants (2 postes à pourvoir) :

M.ARNAUD Claude recueille 15 voix

M.LAGARDE Gérard recueille 15 voix

M.LOYER Bernard recueille 3 voix

Séance du 10 Juin 2020

**Ont été élus, à la majorité,
3 contre – 0 Abstention – 15 pour,
DELEGUE TITULAIRE : *BIANCHI Christophe*
DELEGUES SUPPLEANTS : *1 LAGARDE Gérard*
*2 ARNAUD Claude***

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent
et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 12/06/2020
Affichage Mairie : 12/06/2020
Transmis en Préfecture : 12/06/2020**

Séance du 10 Juin 2020

N° 11-2020/03 DELEGUE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de désigner un délégué du Conseil Municipal qui représente la Commune au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital local de Riez.

Selon l'article R.6143-2 du Code de la santé publique, « *Les conseils de surveillance composés de neuf membres comprennent :*

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales :

a) Le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne. »

Monsieur le Maire ne souhaitant pas siéger au Conseil de surveillance, il propose de désigner un autre représentant comme prévu dans la loi.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,

Candidats proposés pour être le représentant de la Commune au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital :

M.BONDIL Claude recueille 15 voix

M.DUBOIS Christophe recueille 3 voix

DESIGNE *BONDIL Claude* en qualité de représentant de la Commune au Conseil de surveillance de l'Hôpital local de Riez

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 12-2020/03 DESIGNATION CORRESPONDANT DE DEFENSE

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité de désigner un correspondant de défense sur la commune à la suite du renouvellement du conseil municipal en application de la circulaire du 26 Octobre 2001.

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 3 Abstentions – 15 Pour,**

NOMME *LAGARDE Gérard* en qualité de correspondant de défense

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 12/06/2020
Affichage Mairie : 12/06/2020
Transmis en Préfecture : 12/06/2020**

Séance du 10 Juin 2020

N° 13-2020/03 DESIGNATION CORRESPONDANT A LA SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité de désigner un correspondant à la sécurité routière à la suite du renouvellement du conseil municipal et dans le cadre de la charte de partenariat sur la sécurité routière de 2005.

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 3 Abstentions – 15 Pour,**

NOMME *REIGNIER Jean-Luc* en qualité de correspondant « Sécurité routière »

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 12/06/2020
Affichage Mairie : 12/06/2020
Transmis en Préfecture : 12/06/2020**

Séance du 10 Juin 2020

**N° 14-2020/03 DESIGNATION REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLEGE MAXIME JAVELLY**

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité de désigner un représentant de la Commune au Conseil d'administration du Collège Maxime Javelly à la suite du renouvellement du conseil municipal.

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 3 Abstentions – 15 Pour,**

DESIGNE *REIGNIER Jean-Luc* en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'administration du Collège Maxime Javelly

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 12/06/2020
Affichage Mairie : 12/06/2020
Transmis en Préfecture : 12/06/2020**

Séance du 10 Juin 2020

N° 15-2020/03 ELECTION MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'en application des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat suite aux élections municipales.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, PROCEDE à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Candidats proposés pour siéger à la Commission d'appel d'offres :

Candidats au poste de titulaires (3 postes à pourvoir) :

M.BONDIL Jean-Philippe recueille 15 voix

Mme VALIER Karine recueille 15 voix

Mme DUMAY Chantal recueille 15 voix

M.DUBOIS Christophe recueille 3 voix

Candidats au poste de suppléants (3 postes à pourvoir) :

M.CLERC Alain recueille 15 voix

Mme GIORDANENGO Isabel recueille 15 voix

M.LAGARDE Gérard recueille 15 voix

M.DUBOIS Christophe recueille 3 voix

Ont été élus, à la majorité, 3 contre – 0 Abstention – 15 Pour, membres du conseil d'administration :

DELEGUES TITULAIRES : ***BONDIL Jean-Philippe – VALIER Karine – DUMAY Chantal***

DELEGUES SUPPLEANTS : ***LAGARDE Gérard – GIORDANENGO Isabel – CLERC Alain***

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 16-2020/03 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité, en application de l'article 1650 du Code général des impôts, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs de la Commune, présidé par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée de mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificatives pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI, en l'occurrence un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Il demande donc au Conseil de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants en respectant les formalités. Madame la Directrice des services fiscaux désignera la commission parmi cette liste.

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,**

**DESIGNE en qualité de
COMMISSAIRES TITULAIRES :**

1 FIGUIERE Fabrice « Domicilié à Marseille »	2 RONGIERE Christiane
3 MOSSO Anne-Marie	4 RIGOARD René
5 REYNARD Francis	6 CLERC Alain
7 ARNOUX Serge « Propriétaire de Bois »	8 VERBORG Jacques
9 BONDIL Claude	10 DELECOLLE Claude
11 BERENGUIER Ghislaine	12 BONDIL Jean-Philippe

Séance du 10 Juin 2020

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

1 DUMAY Chantal

3 MARIN Caroline

5 ARNOUX Chantal

7 GIORDANENGO Isabel

9 FIGUIERE Gilbert

11 FAUCON Jean-Paul

2 VALIER Karine

4 PERNIN Valérie

6 FAGET Solange

8 REIGNIER Jean-Luc

10 ARNAUD Claude

12 LAGARDE Gérard

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent
et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 17-2020/03 COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL de créer des commissions municipales permanentes en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Celles-ci sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit, ou par le vice-président en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Les commissions ne peuvent être que des commissions d'étude.

Elles ont toujours lieu à huis clos. Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de créer 16 commissions permanentes dans les domaines suivants :

- Ressources Humaines
- Finances
- Travaux et Urbanisme
- Actions sociales
- Tourisme et développement économique
- Sécurité et Pompiers
- Agriculture
- Education
- Communication et relations publiques
- Sports
- Animations et marchés
- Environnement et cadre de vie
- Anciens combattants
- Jeunesse et Petite enfance
- Culture et Associations
- Patrimoine

Il propose de fixer le nombre de conseillers municipaux qui y siégeront à 4 par commissions municipales permanentes.

Il propose de désigner les représentants élus de ces commissions à la suite de l'acceptation par le Conseil Municipal de la création de 16 commissions ainsi que de la fixation du nombre des représentants.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à la majorité, 0 Contre – 3 Abstentions – 15 Pour, pour la durée du mandat électoral la création de 16 commissions communales composées de 4 conseillers municipaux chacune :

- Ressources Humaines
- Finances
- Travaux et Urbanisme

Séance du 10 Juin 2020

- Actions sociales
- Tourisme et développement économique
- Sécurité et Pompiers
- Agriculture
- Education
- Communication et relations publiques
- Sports
- Animations et marchés
- Environnement et cadre de vie
- Anciens combattants
- Jeunesse et Petite enfance
- Culture et Associations
- Patrimoine

PROCEDE à l'élection des membres des commissions municipales permanentes :

Candidats proposés pour siéger à la Commission des Ressources Humaines :

Liste GIORDANENGO Isabel – DUMAY Chantal – FAGET Solange – BONDIL Jean-Philippe recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission des finances :

Liste ARNOUX Chantal – VALIER Karine – BONDIL Claude – GIORDANENGO Isabel recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission des Travaux et Urbanisme :

Liste CLERC Alain – PERNIN Valérie – BONDIL Jean-Philippe – BONDIL Claude recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Actions sociales :

Liste ARNOUX Chantal – LAGARDE Gérard – FAGET Solange – MOSSO Anne-Marie recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Tourisme et développement économique :

Liste ARNOUX Chantal – FAGET Solange – CLERC Alain – VALIER Karine recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Sécurité et pompiers :

Liste LAGARDE Gérard – BONDIL Claude – GIORDANENGO Isabel – ARNAUD Claude recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Séance du 10 Juin 2020

Candidats proposés pour siéger à la Commission Agriculture :

Liste FAGET Solange – BONDIL Claude – CLERC Alain – ARNOUX Chantal recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Education :

Liste MARIN Caroline – MOSSO Anne-Marie – REIGNIER Jean-Luc – ARNOUX Chantal recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Communication et relations publiques :

Liste MARIN Caroline – LAGARDE Gérard – FAUCON Jean-Paul – CLERC Alain recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Sports :

Liste PERNIN Valérie – LAGARDE Gérard – BONDIL Jean-Philippe – CLERC Alain recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Animations et marchés :

Liste LAGARDE Gérard – GIORDANENGO Isabel – FAGET Solange – MOSSO Anne-Marie recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Environnement et cadre de vie :

Liste LAGARDE Gérard – ARNOUX Chantal – DUMAY Chantal – VALIER Karine recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Anciens combattants :

Liste LAGARDE Gérard – BONDIL Claude – ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Jeunesse et Petite Enfance :

Liste MARIN Caroline – ARNOUX Chantal – FAGET Solange – DUMAY Chantal recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Séance du 10 Juin 2020

Candidats proposés pour siéger à la Commission Culture et Associations :

Liste MOSSO Anne-Marie – ARNAUD Claude – BONDIL Jean-Philippe – GIORDANENGO Isabel recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

Candidats proposés pour siéger à la Commission Patrimoine :

Liste REIGNIER Jean-Luc- FAUCON Jean-Paul – GIORDANENGO Isabel – ARNAUD Claude recueille 15 voix

Liste DUBOIS Christophe – ESCUDIER Jacqueline – LOYER Bernard recueille 3 voix

DESIGNE, à la majorité, 3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour, les représentants élus

- Ressources Humaines
GIORDANENGO Isabel – DUMAY Chantal – FAGET Solange – BONDIL Jean-Philippe
- Finances
ARNOUX Chantal – VALIER Karine – BONDIL Claude – GIORDANENGO Isabel
- Travaux et Urbanisme
CLERC Alain – PERNIN Valérie – BONDIL Jean-Philippe – BONDIL Claude
- Actions sociales
ARNOUX Chantal – LAGARDE Gérard – FAGET Solange – MOSSO Anne-Marie
- Tourisme et développement économique
ARNOUX Chantal – FAGET Solange – CLERC Alain – VALIER Karine
- Sécurité et Pompiers
LAGARDE Gérard – BONDIL Claude – GIORDANENGO Isabel – ARNAUD Claude
- Agriculture
FAGET Solange – BONDIL Claude – CLERC Alain – ARNOUX Chantal
- Education
MARIN Caroline – MOSSO Anne-Marie – REIGNIER Jean-Luc – ARNOUX Chantal
- Communication et relations publiques
MARIN Caroline – LAGARDE Gérard – FAUCON Jean-Paul – CLERC Alain
- Sports
PERNIN Valérie – LAGARDE Gérard – BONDIL Jean-Philippe – CLERC Alain
- Animations et marchés
LAGARDE Gérard – GIORDANENGO Isabel – FAGET Solange – MOSSO Anne-Marie

Séance du 10 Juin 2020

➤ Environnement et cadre de vie

LAGARDE Gérard – ARNOUX Chantal – DUMAY Chantal – VALIER Karine

➤ Anciens combattants

LAGARDE Gérard – BONDIL Claude – ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie

➤ Jeunesse et Petite enfance

MARIN Caroline – ARNOUX Chantal – FAGET Solange – DUMAY Chantal

➤ Culture et Associations

MOSSO Anne-Marie – ARNAUD Claude – BONDIL Jean-Philippe –
GIORDANENGO Isabel

➤ Patrimoine

REIGNIER Jean-Luc- FAUCON Jean-Paul – GIORDANENGO Isabel –
ARNAUD Claude

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent
et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

Séance du 10 Juin 2020

N° 18-2020/03 COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de Commissions extra-municipales consultatives sur tout problème d'intérêt communal, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Le Maire de la Commune en est président de droit.

Monsieur le Maire propose de créer une commission :

- Une commission extra-municipale du patrimoine et de la culture

Il propose également de fixer la composition de cette commission en ce sens : un membre du Conseil Municipal qui présidera la Commission et quatre personnes extérieures au conseil.

Entendu cet exposé,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
3 Contre – 0 Abstention – 15 Pour,**

DECIDE la création d'une commission et la fixation du nombre de membres tel que proposée par Monsieur le Maire soit :

- Une commission extra-municipale du patrimoine et de la culture composée de cinq membres (un conseiller municipal et quatre personnes extérieures au Conseil)

PROCEDE à l'élection des membres de la commission extra-municipale :

Candidats proposés pour siéger à la commission extra-municipale du patrimoine et de la culture :

En tant que conseiller municipal :

M.REIGNIER Jean-Luc recueille 15 voix

M.DUBOIS Christophe recueille 3 voix

En tant que personnes extérieures au conseil municipal :

La liste FIGUIERE Fabrice – RONGIERE Christiane – REIGNIER Jean-Luc – LESQUOIS Marcel recueille 15 voix

M.DUBOIS Christophe indique qu'il ne savait pas qu'il fallait présenter des personnes extérieures au Conseil Municipal.

DESIGNE les représentants suivants :

- UNE COMMISSION EXTRA- MUNICIPALE DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE :
RIGOARD René – FIGUIERE Fabrice – RONGIERE Christiane – REIGNIER Jean-Luc – LESQUOIS Marcel

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/06/2020

Affichage Mairie : 12/06/2020

Transmis en Préfecture : 12/06/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 03 et comptant 16 délibérations numérotées 03-2020/03 à 18-2020/03 est levée à 15 heures 39 minutes.

Signature des Conseillers présents :

BIANCHI Christophe

BONDIL Claude

ARNOUX Chantal

CLERC Alain

MARIN Caroline

ARNAUD Claude

MOSSO Anne-Marie

FAUCON Jean-Paul

LAGARDE Gérard

DUMAY Chantal

REIGNIER Jean-Luc

FAGET Solange

BONDIL Jean-Philippe

PERNIN Valérie

VALIER Karine

LOYER Bernard

ESCUDIER Jacqueline

DUBOIS Christophe